

Appel à projets ARS n°2018-07
Création de 100 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) répondant au dispositif
"UN CHEZ SOI D'ABORD" sur chacun des 2 départements du Rhône et de l'Isère

Commission d'information et de sélection du 4 octobre 2018
Avis de classement

Un projet a été reçu, au siège de l'ARS, pour chacun des deux départements visés : le Rhône et l'Isère

Tous les projets ont été instruits et soumis à la commission d'information et de sélection.

Le classement est le suivant :

- Pour le département du Rhône :

1- Le dossier porté par le GCSMS "Un chez soi d'abord - Métropole de Lyon"

Pour le département de l'Isère :

1- Le dossier porté par le GCSMS "Un chez soi d'abord - Bassin Grenoblois"

Conformément à l'article R313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de classement de la commission de sélection est publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Il est également publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé

Fait à Lyon, le 8 octobre 2018

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé
et par délégation,

Catherine GINI